

CNU

Compte rendu de l'entrevue entre les sociétés savantes (SHF et SIES) et le bureau de la 14^o section du CNU

Le samedi 6 novembre 2010 a eu lieu, à l'université de Paris 13, de 11h à 13h, une entrevue entre les présidentes de la SHF (Geneviève Champeau) et de la SIES (Marie-José Tramuta), le président de la 14^o section du CNU (Alfredo Perifano, également président du groupe 3 et vice-président de la CPCNU) et l'assesseur Serge Buj. Les présidentes des deux sociétés savantes avaient sollicité cette réunion pour faire le point sur les qualifications, les promotions et la mise en place de l'évaluation quadriennale des EC.

Qualification :

Conseils pratiques :

Alfredo Perifano conseille vivement aux candidats de s'informer très précisément sur la procédure de qualification en consultant

- L'arrêté relatif aux qualifications publié au JO chaque année (voir l'arrêté du 20 août 2010 publié au JORF n° 0212 du 12 septembre pour l'année en cours)
- le site de la CPCNU (critères de qualification et rapport d'activité de la section 14, ce dernier dans la rubrique « Document de la section »)
- le portail Galaxie Antares dédié aux opérations relatives à la qualification et au recrutement en qualité de maîtres de conférences ou professeurs des universités et à l'avancement de grade des enseignants-chercheurs.

Les dates, les modalités de constitution et d'envoi des dossier doivent être strictement respectées pour que les candidatures soient recevable.

La 14^o section exige que la thèse (qualification aux fonctions de MCF) et l'étude inédite de la HDR (qualification aux fonctions de PR) soient envoyées aux rapporteurs, parmi les pièces obligatoires ou parmi les pièces complémentaires. Ces documents sont exigés en version imprimée.

Le dossier doit faire apparaître les différents aspects de l'activité professionnelle du candidat, être présenté avec clarté en évitant les redondances.

Les candidats étrangers feront la preuve de leur maîtrise de la langue française par un résumé de la thèse et des publications dans cette langue.

Il est rappelé aux candidats demandant une nouvelle qualification qu'ils doivent faire la preuve d'une activité de recherche pendant les quatre dernières années, ce qui n'est pas toujours le cas.

Critères :

Ils peuvent être consultés sur le site de la CPCNU. Les conseils affichés sur le site de la SHF et de la SIES pour la préparation de la HDR s'avèrent être toujours d'actualité.

Pour tenir compte de l'évolution de l'université, les parties présentes conviennent néanmoins qu'il est nécessaire d'ajouter un nouveau critère pour la qualification aux fonctions de PR, le rayonnement international des candidats. Celui-ci peut concerner leurs activités scientifiques (colloques, séminaires, conférences et invitations dans des universités étrangères, publications à l'international) et/ou leurs activités pédagogiques. Cette précision sera intégrée dans les critères affichés sur le site de la CPCNU.

Promotions :

Le nombre des promotions offertes en 2010 est en augmentation pour les MCF (17 contre 14 en 2009 et 8 en 2006), mais il stagne dramatiquement pour le passage de la seconde à la première classe des PR (9 promotions en 2010 contre 8 en 2009).

Les modalités d'attribution des promotions ont évolué grâce à la dématérialisation des dossiers. Ceux-ci sont maintenant consultables par la totalité des membres du comité, ce qui assure une plus grande transparence. En outre, tous les dossiers sont examinés par le CNU, même ceux des EC qui candidatent pour une promotion locale, ce qui donne au comité une vision globale des candidatures.

Après examen du rapport d'activité, le comité émet un avis en fonction de la fiche type suivante :

Avis sur le dossier de candidature à une promotion

- 1- Le candidat satisfait à toutes ces exigences et a été retenu pour une **promotion nationale** par le CNU
- 2- Le candidat **satisfait à ces exigences mais n'a pu être retenu pour un avancement au titre du contingent national** :
 - a- en raison d'un nombre limité de promotions à la disposition du CNU
 - b- autres
- 3- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :
 - scientifique
 - responsabilités collectives
 - pédagogique
- 4- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une nouvelle demande de promotion**

Cette fiche a donné lieu à des pratiques différentes selon les sections du CNU et a été interprétée de façon tendancieuse par certaines universités qui ont établi une hiérarchie entre les rubriques 1 et 2 alors qu'elles correspondent à des dossiers qui satisfont à toutes les exigences et que seul distingue le nombre réduit de promotions à attribuer. La formulation va en être modifiée par la CPCNU afin d'éviter toute dérive dans l'utilisation qui est faite de ces avis.

Évaluation quadriennale :

Les sociétés savantes interrogent les représentants du bureau de la 14^e section sur la mise en place de l'évaluation quadriennale. Le ministère voulait qu'elle soit effective dès 2011, mais l'actuel CNU a estimé qu'elle ne correspondait pas au mandat qui lui a été donné. Elle devrait être mise en œuvre au cours de la prochaine mandature. Toutefois, l'attribution d'une promotion par le CNU ou par l'établissement en 2010 vaut évaluation quadriennale pour les EC qui en ont bénéficié.

L'évaluation portera sur les quatre dernières années et non sur l'ensemble de la carrière. Le calendrier du CNU sera probablement calqué sur celui des vagues de l'AERES. On ne sait encore à quel moment de l'année se tiendra cette session. La DGRH a annoncé quelle serait de même durée que celle des

qualifications, sans que l'on connaisse actuellement le nombre d'EC concernés dans les disciplines relevant de la 14° section. Étant donné le peu de temps dont disposeront les membres du comité pour l'examen des dossiers, A. Perifano souligne le risque d'une évaluation sur des critères largement quantitatifs.

Les suppléants ne siégeront pas en même temps que les titulaires mais pourront être sollicités en tant qu'experts. Évaluation se fera à partir d'un rapport d'activité du type de celui qui a été élaboré pour les promotions. Les proportions entre les trois volets de la profession (enseignement, recherche, tâches d'intérêt collectif) pourront varier, mais aucun ne pourra être absent.

Le bureau suggère aux sociétés savantes d'être attentives à la façon dont sera réalisée cette évaluation récurrente.

Équilibre entre les disciplines :

Par le jeu des départs (démissions et départs à la retraite), quatre nouveaux hispanistes ont intégré la 14° section (3 MCF et 1 PR) à l'automne 2010. Deux membres sortants (1 PR et 1 MCF n'ont pas encore été remplacés à la date du 6 novembre. Si les hispanistes s'en trouvent mieux représentés pour la session 2011, les italianistes sont, par contre, insuffisamment représentés au collège B.

Le bureau suggère à la SHF et à la SIES de se tenir informées des résultats des élections qui devraient avoir lieu au printemps 2011 afin d'attirer l'attention du ministère sur d'éventuels déséquilibres avant la désignation des membres nommés.

G. Champeau et M. J. Tramuta remercient A. Perifano et S. Buj pour ces éclaircissements. Ceux-ci restent à leur disposition pour des informations ultérieures.

La séance est levée à 13 heures.